



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20080
2 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 2 AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU
KOWEIT AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les faits suivants :

Le samedi 23 juillet 1988, vers 9 heures du matin, un bateau de pêche koweïtien ayant à bord six pêcheurs qui vaguaient à leurs occupations habituelles au nord-est de l'île d'Awha, à l'intérieur des eaux territoriales koweïtiennes, a été attaqué délibérément par une vedette armée iranienne qui venait de l'est. Trois pêcheurs ont été tués et les trois autres blessés, tous étant de nationalité égyptienne.

Le Koweït demande que cette agression injustifiée, qui ne fait qu'accroître la tension dans la région, ne se renouvelle pas et il se réserve le droit de réclamer les dédommagements appropriés pour les pertes humaines et matérielles résultant de cette agression.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mohammad Saad AL SALLAL
